

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Messieurs Hervé JOBARD et Olivier CHAUVET

Madame Christelle CHAUVIN a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2012 a été adopté.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le Maire à rajouter une nouvelle délibération concernant « Transgourmet »

1°/ Montant de la taxe de raccordement à l'assainissement pour les commerces et logements Place de Jean-Yole

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de garder le montant initial de 914.59 € par logement pour la taxe de raccordement.

2°/ Instauration de la PAC (participation à l'assainissement collectif)

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le conseil municipal décide d'instaurer la PAC qui remplace la PRE pour les constructions d'un montant de 950 € selon les critères suivants :

- les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012
- pour les constructions existantes qui ne sont pas aux normes
- si les constructions existantes sont aux normes, elles auront un dégrèvement (niveau 2/3 ou 4)

Une participation pour le raccordement par emplacement de camping de 70 €

3°/ Subvention

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable aux trois demandes de subvention.

4°/ PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le P.L.U. a été arrêté et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et explique les choix d'aménagement qui ont été faits et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à bulletin secret décide à l'unanimité l'arrêt du projet du P.L.U.

5°/ Convention avec Vendée Eau pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers

Une convention va être signée avec Vendée Eau pour la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

6°/ Remplacement JP Billaud au sein des commissions communales

Pour des raisons professionnelles, M. JP Billaud, conseiller a démissionné du conseil municipal. Le conseil municipal a décidé de le remplacer dans certaines commissions :

- CCAS = Damien CLAVIER
- Prévention Routière = Hervé JOBARD
- Suppléant Syndicat Interco alimentation eau potable Val de Sèvre = Claude ROUSSEAU
- SYDEV = Claude ROUSSEAU
- AFN = Didier CHAUVET

7°/ Remboursement électricité SCM Klariss

La commune payait les factures d'électricité et la SCM Klariss les remboursait. Pour une meilleure gestion, la SCM Klariss a pris le compteur à son nom. Suite à la clôture de notre compte, la commune a reçu un remboursement d'une partie de la dernière facture et qu'il y a donc lieu de reverser cette somme à la SCM Klariss.

8°/ Future mairie – devis APAVE-SOCOTEC

Le sujet sera revu lors de la réunion du 05 juillet prochain.

9°/ Commande de la carte DATA + voie pour les pompes de la lagune

La commune souhaite installer un système d'alarme pour les pompes de la lagune afin d'être prévenu lorsqu'elles disjonctent. Véolia Eau procède à l'installation de l'alarme. La carte DAT est fournie par Orange.

10°/Centre de Santé – Commission bâtiment le mardi 3 juillet à 18h00

La commission Centre de Santé s'est déplacée à La Ferté Bernard avec des représentants de Beaurepaire et de Mesnard la Barotière. Un long échange a eu lieu avec le Secrétaire Général de Mairie de La Ferté Bernard et le médecin coordonnateur du centre. Le centre de santé de la Ferté Bernard emploie deux médecins généralistes salariés de la commune et une secrétaire médicale également salariée communale.

Cette formule est peu courante, elle paraît pourtant avoir un intérêt certain pour les médecins et cette formule pourrait peut-être correspondre à nos communes. Par vote à bulletin secret, 12 oui pour 12 votants, le conseil municipal décide de poursuivre les études avec la commune de Mesnard la Barotière en particulier avant de prendre une décision notamment en faisant chiffrer le coût d'une adaptation des locaux de l'ancienne mairie et en faisant une étude financière du fonctionnement d'un tel centre de santé à Vendrennes.

11°/ Avenant au protocole de partenariat à Transgourmet

Le protocole de partenariat qui lie le restaurant scolaire TRANSGOURMET pour la conception des menus et la fourniture des matières premières. Les repas étant préparés sur place par le personnel communal. Un avenant doit être signé pour la prochaine rentrée scolaire passage du prix unitaire de 1.15€ HT à 1.19€ HT.

12°/ Questions diverses

- Lotissement de la Minée 2 – les 2 lots proposés à Vendée Logement

Deux lots de ce lotissement ont été proposés à Vendée Logement pour une opération de Location Accession. Vendée Logement souhaite vendre la location accession avant de se prononcer. Vu les demandes de terrain, la commune va vendre les 2 lots.

- Lotissement "Les musiciens"

M. Le Maire propose de visiter d'autres lotissements dans les communes extérieures.